

Plougonvelin le 15 avril 2026

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE 2026

**le SAMEDI 30 MAI 2026 de 9h00 à 12h00 (accueil à partir de 8h)
à l'espace culturel Kéraudy, rue du stade 29217 PLOUGONVELIN**

Si vous ne pouvez pas assister à cette assemblée générale, nous vous invitons à remplir le pouvoir joint et l'adresser impérativement avant le 23 mai 2026 au siège de l'association.

Si vous souhaitez siéger au conseil d'administration pour la mandature 2026-2030, je vous invite à adresser un mail au Président à l'adresse : assauxmarins@orange.fr

L'ordre du jour et les résolutions sont mentionnés ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

1. Accueil par Mr Stéphane CORRE, Maire de Plougonvelin.
2. Ouverture de l'assemblée générale électorale par le Président René Stéphan
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale de 2025 : **Résolution n°1**
4. Rapport moral présenté par le Président René Stéphan
et rapport d'activités 2025 par la secrétaire générale Isabèle TISON : **Résolution n°2**
5. Rapport financier 2025 par la trésorière générale Natacha CUEFF : **Résolution n°3**
6. Projet de budget 2026 par la trésorière générale Natacha CUEFF : **Résolution n°4**
7. Cotisation 2026/2027 : **Résolution n°5**
8. Résultat des élections au Conseil d'Administration 2026-2030 présentée par le président de la commission de surveillance des opérations électorales.
9. Election du Président par les membres élus du C.A. **Résolution n° 6**
10. Interventions des personnalités.
11. Conclusion du Président et clôture de l'assemblée générale.

RESOLUTIONS

Résolution n° 1 : Adoption du procès-verbal de l'AG 2025

Résolution n° 2 : L'assemblée générale électorale 2026 est invitée à approuver le rapport moral et d'activités 2025

Résolution n° 3 : L'assemblée générale électorale 2026 est invitée à approuver le rapport financier et donner quitus pour les comptes 2025.

Résolution n° 4 : L'assemblée générale électorale 2026 est invitée à approuver le projet de budget prévisionnel 2026.

Résolution n° 5 : Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale électorale 2026 est invitée à approuver le montant des cotisations.

Résolution n°6 : L'assemblée générale est invitée à approuver la proposition du Conseil d'Administration et nommer le nouveau Président de l'association pour la mandature 2026-2030.

René STEPHAN
Président de l'association Aux Marins